

Comment recueillir et conserver le colostrum ?

Chaque ferme devrait avoir une réserve de colostrum pour les veaux nés de mères dont la production est insuffisante.



Il est particulièrement important de préparer le colostrum et de le conserver dans des conditions hygiéniques et sanitaires suffisantes afin d'éviter la contamination par les agents pathogènes de l'environnement.

Toujours porter des gants et nettoyer la mamelle et les trayons avant de recueillir le colostrum, puis le filtrer pour éliminer les débris éventuels. Avant de conserver le colostrum, marquer le récipient avec l'identifiant de la ou des vaches traites, la date et la quantité d'immunoglobulines.

Conserver le colostrum dans des récipients fermés préalablement désinfectés (des poches prévues à cet effet sont disponibles dans les magasins spécialisés) :



À **température ambiante**
pendant 1 à 2 jours



Au **réfrigérateur** jusqu'à 7 jours



Au **congélateur** jusqu'à 1 an

Avant utilisation, le colostrum doit être décongelé dans un bain d'eau chaude tempérée (moins de 40 °C).



Il n'est pas recommandé d'utiliser un micro-ondes, car la chaleur est obtenue par agitation des molécules d'eau, ce qui endommage les immunoglobulines





Cas particulier des fermes touchées par la paratuberculose (maladie de Johne)

Des études ont montré que 22 % des vaches positives pour la paratuberculose peuvent excréter l'agent pathogène (*Mycobacterium avium paratuberculosis*) dans le colostrum ou le lait.

Les éleveurs qui dépistent déjà cet organisme doivent éviter de nourrir leurs veaux avec du colostrum ou du lait provenant de vaches positives.



Ces veaux peuvent recevoir du colostrum recueilli de mères négatives, puis congelé.

Si les éleveurs ne réalisent pas de tests pour dépister la paratuberculose, ils peuvent tout de même **prendre des précautions pour minimiser le risque** de transmission :

1



Séparer le veau de sa mère dès que possible après la naissance

2



Ne pas combiner le colostrum ou le lait de plusieurs vaches avant de nourrir les veaux

3



Donner le colostrum d'une mère à son veau uniquement (règle « une vache → un veau »)

3'



En cas d'impossibilité, donner un colostrum de substitution